

La mesure du temps de travail: une autre approche de classification de l'emploi du temps

Résumé

La plupart des statistiques sur les heures de travail et l'aménagement du temps de travail proviennent soit des enquêtes sur la main-d'oeuvre ou d'enquêtes auprès des établissements. Toutefois, depuis longtemps, il a été indiqué que, pour être fiable et valable, la mesure des heures de travail réellement effectuées devait être intégrée dans un cadre général prenant en compte toutes les activités de l'emploi du temps. De cette manière, on devrait être à même de, non seulement (i) améliorer la mesure du temps de travail total et en diminuer le biais, mais aussi (ii) d'obtenir des estimations sur les activités prévues et sur (iii) l'emploi du temps au travail, ces questions intéressant tous les utilisateurs des statistiques sur le temps de travail. Le cadre le plus élaboré pour l'analyse de l'emploi du temps est celui qui est incorporé dans les classifications sur les activités de l'emploi du temps (CTUA: Classifications of time use activities, selon la terminologie anglaise, utilisé dans les enquêtes sur l'emploi du temps (EET), voir e.g. Eurostat (1996a).

Cependant, les enquêtes conventionnelles sur l'emploi du temps traitent du temps passé sur le lieu du travail rémunéré comme d'une "boîte noire". Alors qu'on demande aux personnes contactées d'indiquer, de manière détaillée, les autres activités effectuées pendant un certain nombre de jours, il ne leur est pas demandé de présenter distinctement les différentes activités réalisées sur le lieu de travail. Il ne leur est demandé de distinguer les différentes activités que si elles travaillent chez elles ou près de leur domicile. L'estimation du temps de travail effectué, de ce fait, (a) dépend de l'opinion de la personne interrogée quant à la définition du "travail et (b) sous-entend que le temps passé sur le lieu du travail correspond à des heures réellement effectuées. Par conséquent, les estimations du temps de travail réel des salariés rémunérés, la plupart d'entre eux travaillant en dehors de la maison et n'indiquant rien à propos des activités spécifiques sur le lieu de travail, ne diffèrent pas de manière significative selon qu'elles sont obtenues à partir d'enquêtes sur l'emploi du temps ou d'enquêtes auprès des ménages ou sur la main-d'oeuvre. Cependant, les estimations du temps de travail des travailleurs indépendants sont différentes selon les deux sources.

En vue de réaliser les points (i) à (iii) précédents, il apparaît nécessaire d'ouvrir la "boîte noire" de l'emploi. Cependant, dans une CTUA conventionnelle, on a besoin d'informations à la fois sur le "type d'activité" et sur le "contexte" de l'activité en vue de classifier les intervalles de temps observés, voir, e.g. Eurostat (1990b). Le "type d'activité" décrit ce que la personne interrogée a effectué. Le "contexte" est pluri-dimensionnel: par exemple, "où", "dans quel objectif (ou "pour qui")" ou "avec qui" cette activité a-t-elle été effectuée. Ces variables ne sont pas utilisées de manière cohérente aux différents stade d'une CTUA conventionnelle, et l'utilisation de critères différentes concernant la similarité dans les diverses parties de la classification, ont entraîné la confusion dans la classification d'activités du même type. Ainsi par exemple, "les études" sont classifiées différemment selon qu'elles ont lieu à la maison, dans le contexte de l'école ou pendant les loisirs. Essayer d'ouvrir la "boîte noire" du "travail" ne sera qu'un ajout significatif aux duplications internes et externes inhérentes aux CTUA, parce que beaucoup de choses que nous effectuons "pour un salaire, un bénéfice ou un revenu familial" sont du même type que des activités réalisées dans d'autres contextes.

Cette note vise à ouvrir les discussions sur la construction d'une typologie des emplois du temps qui garantira que toutes les "tranches horaires" seront codées à la fois selon le "type d'activité" effectué et selon les variables qui décriront le "contexte" de l'activité de cette tranche horaire.

L'application de cette approche garantira que les CTUA n'auront qu'une seule catégorie pour chaque "type d'activité", simplifiant de cette manière la codification de "ce que" faisait la personne interrogée durant telle période de temps. Cela explicitera également le type d'information supplémentaire nécessaire afin d'assurer que chaque intervalle de temps puisse être attribué à la catégorie descriptive et analytique dont ont besoin les utilisateurs des statistiques sur le temps de travail dérivées d'une EET.